

Communauté de communes du Grand
Pontarlier
Monsieur le Président
MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
22 RUE PIERRE DECHANET
BP 49
25301 PONTARLIER CEDEX

Besançon, le 23 décembre 2025

Siège Social

130 bis rue de Belfort – CS 40939
25021 BESANCON Cedex
Tél : 03 81 65 52 52

Objet : Avis PLUi-H Communauté de communes du Grand Pontarlier – Modification simplifiée
numéro 1.

N. réf : DD-0472

Aff. suivie par : Delphine MONTEL

Email : dmontel@agridoubs.com

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée
numéro 1 du PLUi-H de la Communauté de Communes du Grand
Pontarlier arrêté par délibération de votre Conseil Communautaire le 25
septembre 2025.

Ces modifications portent sur :

- La mise en conformité du règlement graphique par rapport à divers
éléments,
- L'ajustement du phasage de certaines OAP,
- La correction ou précisions de certaines dispositions du règlement
écrit,
- La mise à jour du tome 3 du rapport de présentation.

Nous relevons l'évolution du phasage des OAP situées sur les communes
de Chaffois et de Dommartin.

Concernant le règlement écrit, nous notons qu'il est précisé qu'en zone A
la construction d'annexes pourra être réalisée dans un rayon de 20 mètres
par rapport au point le plus proche du bâtiment principal.

Les autres points sont sans conséquence sur l'activité agricole.

En conséquence, nous délivrons un avis favorable sur le projet de
modification simplifiée du PLUi-H du Grand Pontarlier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe MONNET
Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Monnet', written over a horizontal line.